

Normes de prestation de pension—Loi

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

Le prochain vote portera sur la motion n° 18 présentée par le député de Beaches (M. Young). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

Les motions n°s 3 et 4 portent sur les employés à temps partiel et, par conséquent, seront regroupés aux fins du débat. Les résultats du vote sur la motion n° 3 s'appliqueront à la motion n° 4.

M. Neil Young (Beaches) propose:

Motion n° 3

Qu'on modifie le projet de loi C-90, à l'article 14,

a) en retranchant la ligne 19, page 18, et en la remplaçant par ce qui suit:

«qu'il travaille à temps plein ou partiel pour un».

b) en retranchant les lignes 25 et 26, page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

«régime interentreprises, il compte trois mois d'emploi continu auprès de»

c) en retranchant les lignes 29 à 43, page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ses, trois mois se sont écoulés depuis qu'il a été embauché pour la première fois par un des employeurs participants.»

Motion n° 4

Qu'on modifie le projet de loi C-90, en supprimant l'article 15.

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est appelée à se prononcer sur les motions n°s 3 et 4 inscrites au

nom du député de Beaches (M. Young). Plaît-il à la Chambre d'adopter les motions?

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(Les motions n°s 3 et 4 sont rejetées.)

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions n°s 5 et 6 seront débattues et votées séparément.

M. Neil Young (Beaches) propose:

Motion n° 5

Qu'on modifie le projet de loi C-90, à l'article 17, en retranchant la ligne 41, page 21, et en la remplaçant par ce qui suit:

«qu'un participant qui y participe ou est employé de façon».

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion n° 5 inscrite au nom du député de Beaches (M. Young). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion n° 5 est rejetée.)

L'hon. Ray Hnatyshyn au nom du ministre d'État (Finances)) propose:

Motion n° 6

Qu'on modifie la version anglaise du projet de loi C-90, à l'article 17, en retranchant les lignes 4 et 5, page 23, et en les remplaçant par ce qui suit:

«plan, to deferred pension benefit, based on the mem».

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion n° 6 inscrite au nom du ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Adoptée.

Des voix: Non.

(La motion n° 6 est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): La motion n° 7 sera combinée aux motions n°s 12 et 13.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury) propose:

Motion n° 7

—Qu'on modifie le projet de loi C-90, à l'article, en retranchant la ligne 29, page 23, et en la remplaçant par ce qui suit:

«18. (1) Sous réserve de l'article 25.»

Motion n° 12

23 avril 1986—Qu'on modifie le projet de loi C-90, à l'article 25, en retranchant les lignes 3 à 40, page 30, les lignes 1 à 42, page 31 et les lignes 1 à 31, page 32, et en les remplaçant par ce qui suit: